



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO
RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

HAYON ELEVATEUR DHOLLANDIA DHSM.30 N° 1702 4727 N°
EP-942-ZH



Intervention du 08/12/2025

Coordonnées du site :

Nom du site : MERCIER AUTO
Latitude : 50.5723
Longitude : 3.0749

Lieu d'intervention :

RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Numéro d'affaire : 20481430

Référence du rapport : 20481430/1.71.3.R

Rédigé le : 08/12/2025

Par : Cédric DUFOUR

Ce document a été validé par son auteur

Références client
EP-942-ZH

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, l'**employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
	SANS EGALITÉ	AVEC EGALITE	AVEC EGALITÉ
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DYGERBHEIN Cédric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

HAYON ELEVATEUR : 1

- ✗ Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER VENDEVILLE
Marque: DHOLLANDIA Type: DHSM.30 n°série: 1702 4727 n°interne: EP-942-ZH

Avis général : **Equip./install. non disponible** : Non vérifié. Equipement/installation non disponible: les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche N° 1 : HAYON ELEVATEUR

N° d'immatriculation : EP-942-ZH

N° interne : EP-942-ZH

Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Marque : DHOLLANDIA

Type : DHSM.30

N° de série : 1702 4727

Mines

L'équipement n'ayant pas pu être vérifié : les actions à entreprendre émises, les point non vérifiés et la liste des points applicables inscrits dans le précédent rapport sont rappelés ci-après.

Point vérifié	Actions à entreprendre
3.6- Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)	Remplacer les tampons de blocage du support de charge en position route usés.

Code Obs. : CD/081225/113733/4

Date de 1^{er} signalement : 08/12/2025 **NOUVEAU**

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

3.6- Supports de charge
(bras, plate-forme, plateau,
....)

**Remettre en état le dessous du support de
charge perforé au niveau des tampons.**

Code Obs. : CD/081225/113733/2

Date de 1^{er} signalement : 08/12/2025 **NOUVEAU**

8.1- Mise en marche / Arrêt
normal

**Remettre en place une télécommande
intérieur.**

Code Obs. : CD/081225/114228/0

Date de 1^{er} signalement : 08/12/2025 **NOUVEAU**

10.8- Organes de
transmission,
accouplements, articulations

**Assurer le bon fonctionnement d'inclinaison
du plateau jusqu'au sol.**

Code Obs. : CD/081225/114322/0

Date de 1^{er} signalement : 08/12/2025 **NOUVEAU**



ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche N°1	HAYON ELEVATEUR	N° série : 1702 4727
	Marque : DHOLLANDIA	N° interne : EP-942-ZH

	Type : DHSM.30	N° Immatriculation : EP-942-ZH
		Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : MERCIER VENDEVILLE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DYGERBHEIN Cédric

-  **Avis général :** **Equip./install. non disponible** : Non vérifié. Equipement/installation non disponible: les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.
Mines

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous n'avons pas pu examiner lors de notre intervention sont listés ci-après.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.1 Dispositif de séparation générale
Suspentes	5.2 Equipements, canalisations
Appareil de mesure utilisé	7 Poste de conduite
A Aspects documentaires	7.4 Protection contre les risques de cisaillement
A.1 Carnet de maintenance	8 Organes de service et de manœuvre
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.14 Notice d'instructions	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.17 Rapports de vérification	8.5 Identification des organes de service
B Conduite et manœuvre de l'équipement	8.6 Retour automatique au point neutre
3 Charpente	10 Mécanismes
3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)	10.1 Limiteur de vitesse
3.18 Charpente	10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
	11.41 Signalisation
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HAYON ELEVATEUR 11